

**Marché passé en application de l'article 30 du Code des marchés publics
ayant pour objet la préparation et la livraison de repas
cuisinés en liaison froide pour le restaurant scolaire des écoles**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

VILLE DE : BERTRY

Objet : marché de restauration scolaire – préparation et livraison de repas cuisinés en liaison froide pour le restaurant des écoles maternelles et élémentaires durant les années scolaires 2019-2021 ainsi que durant le fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement ;

N° du marché : 2019-3

Date du marché : juin 2019

Le présent règlement comporte 4 pages numérotées de 1 à 4

Article 1 – Objet et allotissement

1-1 – Objet – Le présent marché de restauration scolaire a pour objet la préparation et livraison de repas cuisinés en liaison froide pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire de la ville de BERTRY : années scolaires 2019-2021, et durant le fonctionnement du Centre de Loisirs d'été.

L'étendue exacte des prestations confiées au titulaire est décrite à l'article 1-2 du cahier des clauses particulières.

1-2 – Allotissement volume

Les prestations ne sont pas alloties.

1-3 – Volume indicatif

Au regard du nombre d'élèves scolarisés qui peut varier d'une année sur l'autre, la ville ne peut s'engager sur un nombre ferme de repas à livrer.

Nombre minimum de repas annuel : 11000

Nombre maximum de repas annuel : 15000

Ce nombre devrait varier de 85 à 150 repas sur la durée d'exécution du marché.

Ces nombres sont donnés à titre indicatif, le volume exact et journalier des repas à livrer étant fonction du nombre d'élèves scolarisés dans les écoles de la ville.

Faire une proposition en option pour des animations (kits) à thème.

Article 2 – Forme du marché

Le marché conclu s'exécute par l'émission de commandes au fur et à mesure des besoins exprimés par la ville, fonction du nombre d'enfants inscrits.

Article 3 – Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée initiale du 1er Septembre 2019 au 7 août 2021 ;

- du 1er septembre 2019 au 7 août 2021 (les deux années scolaires)
- les 4 premières semaines des vacances d'été de juillet août : Accueil de Loisirs grandes vacances

Il n'est pas renouvelable.

Article 4 – Présentation et contenu des plis

La proposition du candidat comporte les documents suivants :

- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses particulières
- le mémoire technique présentant tous éléments permettant de juger l'offre au regard des critères et exigences définies par le CCP
- lettre de candidature (DC1)
- la déclaration du candidat (DC2) dont la signature originale par une personne habilitée de la société vaut attestation de régularité vis-à-vis des cas d'exclusion de la commande publique ; ces formulaires sont

téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>;

- une présentation des références détaillées du candidat portant sur des prestations similaires à celles faisant l'objet du marché et réalisées au cours des trois dernières années en précisant l'année, la collectivité publique et les coordonnées d'un interlocuteur au sein de la structure ;
- l'agrément des services vétérinaires ;
- attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Article 6 – Visite des lieux d'exécution

Le candidat est invité à procéder, pendant la phase de remise des plis, à une visite des lieux d'exécution des prestations.

L'entreprise est réputée connaître avant la remise de son offre exactement les conditions de l'exécution des prestations et s'être rendue compte de leur nature et des sujétions qu'elles entraînent.

Article 7 – Remise des plis

Les plis contenant les offres doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**Mairie de BERTRY 59980
À l'attention de M. Le Maire**

Ou être déposés contre accusé de réception, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, à cette même adresse.

Ils indiquent l'objet de la consultation à laquelle ils se rapportent et la mention « *Ne pas ouvrir* ».

La date limite de remise des plis est fixée au 17 juin 2019 à 17 heures

Article 8 – Critères pondérés de choix des offres

Les offres des candidats seront jugées selon les critères suivants, classés et pondérés par ordre décroissant

1- La valeur technique de l'offre (40 %) jugée sur :

- la qualité nutritionnelle et diététique, en précisant les grammages différents selon l'âge des enfants suivant préconisation du GEMRCN
- la variété et l'équilibre des repas proposés sur une période de quatre semaines et sur tous les éléments constitutifs (entrées, plats, desserts), et l'alternat sur ces différentes composantes ;
- les références des fournisseurs labellisés bio ou équivalents ;
- toutes précisions utiles sur les circuits d'achat des denrées (proximité, circuits courts, etc...)
- référence fournies,
- présentation des moyens, etc....

Pour permettre à la Collectivité de juger la valeur technique de l'offre, le candidat présentera tous les éléments utiles mettant en valeur sa proposition, dans un document appelé mémoire technique, repris à l'art.4 du présent règlement ;

2- Les conditions financières (60%) :

-- le prix unitaire du repas ;

Article 9 – Négociations

Sans objet

Article 10 – Attribution provisoire

L'attribution sera prononcée sous réserve que le titulaire pressenti produise les certificats fiscaux et attestation sociale des administrations concernées dans un délai fixé par la ville.

Article 11 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 12 – Modalités de paiement

À l'expiration de chaque mois, le titulaire adressera une facture à la ville. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture par la ville. Le règlement s'effectuera par virement.

Article 13 – Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la ville en s'adressant au secrétariat de la mairie : Mme Lozé

Tel : 03 27 75 18 02

Mail : mairiedebertry@orange.fr

Téléchargement du dossier : bertry.fr

Fait à Bertry, le 15 mai 2019

Le Maire,
Jacques OLIVIER

